

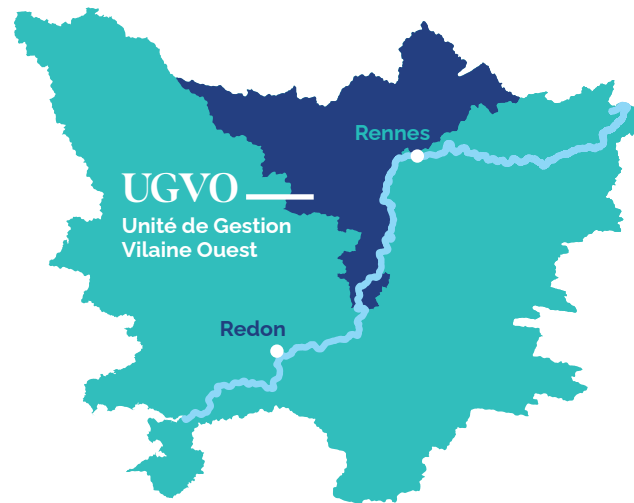


Parce que la qualité de l'eau est un enjeu majeur pour l'équilibre des écosystèmes et le développement économique de nos territoires, il faut un acteur institutionnel de confiance. **Eaux & Vilaine** couvre un large territoire de plus de 500 communes en Bretagne et en Pays de la Loire.

**eaux &
vilaine**

ÉTABLISSEMENT PUBLIC TERRITORIAL
DU BASSIN DE LA VILAINE

Bassin de la Vilaine



Contact

Unité de Gestion Vilaine Ouest (UGVO)
3, allée de la Grande Egalonne
35740 PACÉ
Marie CHATAGNON / T. 07 56 06 88 88
Email : marie.chatagnon@eptb-vilaine.fr



Unité de Gestion
Vilaine Ouest (UGVO)

**Eaux
& Agriculture**

Réalisation : service communication Eaux & Vilaine.

Eaux & Vilaine,

Expert, gestionnaire et ambassadeur de l'eau sur le bassin de la Vilaine.

Les syndicats historiques des bassins versants du Meu, de l'Ille et Illet-Flume, des rivières de la Vilaine amont, de la Seiche et du Semnon ont été dissous le 31 décembre 2021, pour intégrer Eaux & Vilaine, au 1^{er} janvier 2022.

Afin de rester au plus près du terrain, deux services locaux ont été créés sur l'amont de la Vilaine, notamment l'**Unité de Gestion Vilaine Ouest (UGVO), à Pacé.**

Un nouveau territoire

L'Unité de Gestion exerce désormais ces compétences GEMA et associées sur un territoire qui s'étend sur 1 785 km², 120 communes, 333 874 habitants

répartis sur 14 EPCI, dont 8 EPCI membres d'Eaux & Vilaine.

Une nouvelle gouvernance

L'UGVO est représentée par 34 élus issus des 8 intercommunalités qui couvrent le territoire. Ces élus composent le Comité Territorial de cette Unité de Gestion. Le Bureau Territorial est composé des 12 délégués titulaires des EPCI membres du Syndicat Mixte Eaux & Vilaine.

Mission :

La reconquête et la préservation de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques.

3 leviers d'actions

1

Restauration des milieux aquatiques

2

Bocage

3

Pollutions diffuses

Champs d'actions auprès de la profession agricole.

Actions collectives

- o Ferme ouverte | Portes ouvertes.
- o Plateforme de démonstration.
- o RDV Bout de champ.
- o Groupe d'échanges | Réseaux.
- o Essais culturels.
- o Formations.
- o Conférences | Réunions publiques.
- o Échanges parcellaires.

Actions individuelles | Diagnostic

- o Diagnostic Parcelles à Risques de Transferts. Ce diagnostic évalue à la parcelle le risque de transfert des produits phytosanitaires en fonction des voies de circulation (zones hydromorphes, drainages, pentes...). Il propose à l'exploitant des actions pour réduire ce risque.
- o Diagnostic Information Conversion AB. Ce diagnostic apporte une information personnalisée pour situer l'exploitation par rapport à un système en agriculture biologique. Il aborde les changements que pourrait induire une éventuelle conversion en Bio sur l'exploitation.
- o Diagnostic Changement de système. Ce diagnostic permet d'évaluer le système actuel de l'exploitation et

de définir les freins et les atouts vers une évolution des pratiques ou un changement de système comme les systèmes herbagers.

- o Mesures AgroEnvironnementales et Climatiques (MAEC).

Ce diagnostic permet d'informer l'agriculteur des différentes MAEC dont il peut bénéficier et des cahiers des charges associés. Les MAEC peuvent prendre en compte l'ensemble du parcellaire pour les mesures Systèmes ou Phyto ; elles peuvent également être localisées pour la gestion des zones humides ou des haies.

Actions individuelles | Suivi

- o Accompagnement désherbage mécanique. Pour tester le désherbage mécanique du maïs, un technicien accompagne l'agriculteur dès le semis et l'aide à déclencher le passage des outils mécaniques. Eaux & Vilaine prend en charge le passage des outils dans la limite de 5 ha.
- o Suivi post conversion.
- o Suivi post MAEC. Un suivi peut être réalisé chez un exploitant qui a au préalable réalisé un diagnostic pour l'aider à atteindre ces objectifs.

Communication agricole

- o Lettre agricole.
- o Relais des événements des différentes structures agricoles.

Études